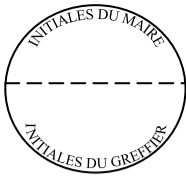


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

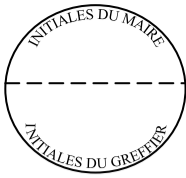
- 4.9 Adoption - Règlement n° 901-9 modifiant diverses dispositions de la zone C-125
5. Communications
6. Direction générale
7. Environnement
8. Greffe et affaires juridiques
 - 8.1 Dépôt du certificat de la tenue de registre du règlement d'emprunt n° 650
 - 8.2 Paiement des honoraires professionnels rendus par Bélanger Sauvé
9. Informatique
 - 9.1 Remplacement du parefeu (firewall) et ajout du contrôleur wifi
10. Loisirs
 - 10.1 Acquisition équipement pour événements
 - 10.2 Demande de soutien financier Association de soccer Delson/Saint-Philippe
 - 10.3 Demande de soutien financier Athlète en ringuette - Championnat Canadien de l'est/Île du Prince-Édouard
 - 10.4 Signature du protocole d'entente avec Exporail
11. Parc, espaces verts et aménagement public
12. Ressources humaines
 - 12.1 Entériner l'embauche d'un agent de personnel
 - 12.2 Embauche d'un préposé à la déchetterie pour la saison estivale 2016
 - 12.3 Entériner l'embauche des inspecteurs étudiants pour le Service de l'aménagement du territoire pour la saison 2016
 - 12.4 Entériner l'embauche du personnel du camp de jour pour la saison 2016
 - 12.5 Embauche de classe A pour la saison estivale 2016
 - 12.6 Renouvellement - Assurance collective pour le regroupement Estrie-Montérégie
13. Sécurité publique
14. Travaux publics
 - 14.1 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels en architecture du paysage pour la mise à niveau des aménagements paysagers de la Ville
 - 14.2 Attribution de contrat pour l'acquisition de radios mobiles
 - 14.3 Attribution de contrat pour la fourniture d'équipements de signalisation routière amovibles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 14.4 Attribution de contrat pour l'identification des eaux parasites et de captage dans le réseau d'égout sanitaire, année 2016
 - 14.5 Attribution de contrat pour des travaux de réfection d'un tronçon de conduite d'aqueduc désaffectée sur la rue du Collège
 - 14.6 Paiement du décompte n° 2 à Pierre Brossard (1981) ltée pour la fourniture et l'installation de lampadaires sur la rue Boardman, entre la montée des Bouleaux et la rue Roy
 - 14.7 Paiement à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, année 2016
15. Trésorerie
- 15.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés d'avril 2016
 - 15.2 Acceptation de la liste n° 1 des comptes à payer d'avril 2016
16. Urbanisme
- 16.1 Projet de rénovation extérieure pour le 300, chemin Saint-François-Xavier dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone commerciale C-408
 - 16.2 Projet de modification de l'affichage pour le 11, route 132 dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné et route 132
 - 16.3 Projet de rénovation extérieure pour le 140, rue Principale Nord dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 16.4 Projet de rénovation extérieure pour le 125, rue Champlain dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 16.5 Projet de rénovation extérieure pour le 45, 4e Avenue dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 16.6 Projet de rénovation extérieure pour le 30, rue de la Concorde dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 16.7 Projet de rénovation extérieure pour le 32, 4e Avenue dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 16.8 Projet de rénovation extérieure pour le 18, 5e Avenue dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 16.9 Projet de rénovation extérieure pour le 18, rue Cusson dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles
 - 16.10 Adoption du premier projet - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 7, rue Principale Sud dans le cadre d'un PIIA de la zone C-209
 - 16.11 Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'une planification détaillée de l'aire TOD Georges-Gagné/route 132
 - 16.12 Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'un plan de référence du pôle civique mixte (avant-projet) sur le boulevard Georges-Gagné Sud/route 132



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

16.13 Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels pour un plan de mobilité active et durable

16.14 Présentation du projet Les Cours Georges-Gagné

16.15 Demande auprès du CPR concernant la fermeture de la rue de la Station - Dossier règlement anti-sifflement

17. Affaires nouvelles

18. Dépôt de documents

19. Période de questions

20. Levée de la séance

171-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

17.1 Autorisation de négociation et de signature d'une entente entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, cols bleus, et la Ville de Delson concernant le grief 2015-15;

17.2 Participation au Panthéon de l'excellence de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon;

17.3 Aide financière à la Fondation Anna-Laberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

172-16 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 12 AVRIL 2016, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation du 12 avril 2016, de la séance ordinaire du 12 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier adjoint est dispensé d'en faire la lecture.

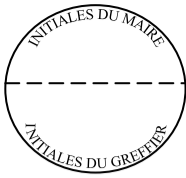
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance publique de consultation du 12 avril 2016, de la séance ordinaire du 12 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 28 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

173-16 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 2005 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

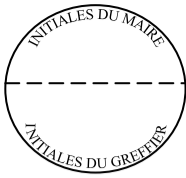
AVIS DE MOTION est donné par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du *Règlement n° 2005 concernant la prévention des incendies*.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 174-16** **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 655 DÉCRÉTANT L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES PARCS**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Renald Corriveau, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 655 décrétant l'interdiction de fumer dans les parcs.
- 175-16** **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 658 POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**
- AVIS DE MOTION est donné par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement d'emprunt n° 658 pour des travaux de rénovation des bâtiments municipaux.
- 176-16** **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 659 CONCERNANT DES TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE ET D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**
- AVIS DE MOTION est donné par M. Renald Corriveau, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement d'emprunt n° 659 pour des travaux de signalétique et d'aménagements paysagers.
- 177-16** **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 653 POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU CHALET AU PARC DE LA TORTUE**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 avril 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 653 relatif à des travaux de réparation du chalet au parc de la Tortue et que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 653 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 302 850 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de réparation du chalet au parc de la Tortue.*
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 178-16** **ADOPTION - RÈGLEMENT N° 654 - IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**
- CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 avril 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 654 relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :
- QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 654 intitulé : *Règlement relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.*
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

179-16

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 656 POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 avril 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 656 pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt et que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 656 intitulé : *Règlement décrétant un emprunt de 106 680 \$ et une dépense du même montant pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt n^{os} 579-06, 587-07, 593-08, 600-09, 601-09, 609-10, 610-10, 611-10 et 614-11.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180-16

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901 - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE C-410 À MÊME LA ZONE CO-316

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 901-8 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu adoption du premier projet de règlement n° 901-8 lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016 et du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du 12 avril 2016 et qu'il n'y a eu aucune demande d'approbation référendaire pour ce règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 901-8 intitulé : *Règlement n° 901-8 modifiant le Règlement de zonage n° 901 de façon à agrandir les limites de la zone C-410 à même une partie de la zone de conservation CO-316.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

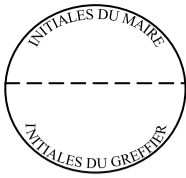
181-16

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-9 MODIFIANT DES DISPOSITIONS DE LA ZONE C-125

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016, un avis de motion a été donné relativement au Règlement n° 901-9 modifiant le règlement de zonage n° 901;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu adoption du premier projet de règlement n° 901-9 lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016 et du second projet de règlement lors de la séance ordinaire du 12 avril 2016 et qu'il n'y a eu aucune demande d'approbation référendaire pour ce règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement dans le délai requis et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 901-9 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à :*

- *Remplacer l'article 976 concernant la superficie de plancher totale brute des bâtiments principaux situés à l'intérieur de la zone C-125;*
- *Modifier l'annexe B Grille des usages et des normes par l'ajout de la classe d'usage Station-service (sans lave-auto et avec dépanneur ou restaurant) à titre d'usages spécifiquement permis à l'intérieur de la zone C-125;*
- *Modifier l'annexe B Grille des usages et des normes par l'ajout de notes particulières pour la zone C-125.*

182-16

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 650 - ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue de 9 h à 19 h le 18 avril 2016 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement décrétant un emprunt de 352 800 \$ pour l'acquisition de compteurs d'eau.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

183-16

PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS RENDUS PAR BÉLANGER SAUVÉ, AVOCATS

Il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des honoraires de 13 180,97 \$, incluant les taxes et débours, à Bélanger Sauvé pour services professionnels rendus dans différents dossiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-074 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

184-16

REPLACEMENT DU PARE-FEU ET AJOUT D'UN CONTRÔLEUR WI-FI

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le pare-feu et d'ajouter au réseau un contrôleur de bornes sans-fils pour permettre la gestion et le contrôle de l'utilisation du Wi-Fi public;

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés auprès de 4 fournisseurs et que le résultat se détaille comme suit:

	Fortigate F200 garantie 1 an (taxes incluses)	Contrôleur Cisco 2504 garantie 3 ans (taxes incluses)	Services pro. Fortigate + Cisco (taxes incluses)
OS4 Techno	n'a pas soumissionné	1 848,34 \$	4 288,57 \$
Prival	4 554,71 \$	2 734,60\$	6 093,68 \$
ProContact	4 762,26 \$	n'a pas soumissionné	n'a pas soumissionné
Central Micro	5 634,00 \$	n'a pas soumissionné	n'a pas soumissionné



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un Fortigate F200D ayant 1 an de garantie de base de la compagnie Prival pour un montant de 4 554,71 \$, taxes incluses, ainsi que l'achat d'un contrôleur Cisco 2504 ayant 3 ans de garantie de base de la compagnie OS4 Techno pour un montant de 1 848,34 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal attribue à OS4 Techno un contrat de service pour la configuration et l'installation du Fortigate 200D ainsi que du contrôleur Cisco 2504 pour un montant de 4 288,57 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-02-075 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

185-16

ACQUISITION ÉQUIPEMENT ÉVÉNEMENT

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs doit louer un système de son pour ses événements extérieurs;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs a demandé des prix auprès de trois fournisseurs et que le résultat se détaille comme suit:

Fournisseurs	Prix (taxes en sus)
Se concept	3 306,00 \$
Audio Shop	3 409,98 \$
Décibel audio	3 617,55 \$

CONSIDÉRANT que seul Se concept offre de fournir l'ensemble des produits demandés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs à acheter un système de son auprès de la compagnie Se concept pour une somme de 3 306 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

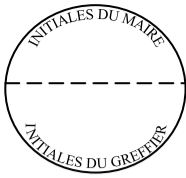
QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-076 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

186-16

SOUTIEN FINANCIER ASSOCIATION DE SOCCER DELSON/SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT qu'une demande de soutien financier pour l'achat de survêtements pour les entraîneurs et le conseil d'administration de l'Association de soccer Delson / Saint-Philippe a été acheminée au Service des loisirs.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le soutien financier de 1 500 \$ à l'Association de soccer Delson / Saint-Philippe pour l'achat de survêtements pour les entraîneurs et administrateurs.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-077 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

187-16

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ATHLÈTE EN RINGUETTE - CHAMPIONNAT CANADIEN DE L'EST-ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT qu'une demande de soutien financier pour une athlète en Ringuette pour sa participation au Championnat canadien à l'Île-du-Prince-Édouard du 14 au 17 avril 2016 a été déposée au Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal soutienne M^{me} Émilie Pételle pour sa participation au Championnat canadien de l'Est en ringuette pour un montant de 250 \$.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-078 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

188-16

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CANADIENNE D'HISTOIRE FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne d'histoire ferroviaire offre à la Ville de renouveler le partenariat visant à obtenir du financement en contrepartie d'un accès gratuit illimité aux activités régulières du musée ferroviaire canadien pour les citoyens de Delson et d'une visibilité offerte à la Ville sur le site du musée et sur son dépliant de programmation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Paul Jones, maire, ou en son absence le maire suppléant, et M^e Chantal Bergeron, greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole de partenariat avec l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un soutien financier de 15 200 \$ à l'Association canadienne d'histoire ferroviaire.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-079 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

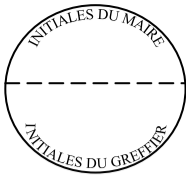
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-16

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT que M^{me} Sylvie Richard, agent de personnel, est absente pour une période indéterminée et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une personne afin de pourvoir ce poste pendant son absence;

CONSIDÉRANT que le candidat retenu pour le poste d'agent de personnel est M. David Tran.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal ratifie l'embauche de M. David Tran à titre d'agent de personnel aux ressources humaines à compter du 18 avril 2016 pour un contrat d'une durée déterminée de 10 semaines, soit jusqu'au 24 juin 2016, le tout conformément aux conditions de travail prévues à son contrat de travail à durée déterminée et au Manuel des politiques administratives et des conditions de travail applicables au personnel cadre à l'emploi de la Ville de Delson.

QUE M. Paul Jones, maire, ou, en son absence, le maire suppléant, de même que M. Stéphane De Serre, directeur général et M^{me} Marie-Chantale Gagnon, conseillère en ressources humaines, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat d'engagement à durée déterminée à intervenir entre la Ville de Delson et M. David Tran.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 9 600 \$ des postes budgétaires n^{os} 02-180-00-412, 02-180-00-415 et 02-135-00-999 au poste budgétaire n° 02-180-00-141.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-080 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190-16

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À LA DÉCHETTERIE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT qu'afin de pourvoir aux besoins du Service technique et travaux publics pour son site de matériaux secs le samedi et pour des besoins occasionnels au Service des loisirs, il y a lieu d'embaucher un employé Classe A.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Carl Lévesque à titre d'employé classe A pour le Service technique et travaux publics ainsi que pour le Service des loisirs et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus de classification A, selon un horaire variable, établi suivant les besoins du Service des loisirs, pour la période ayant débuté le ou vers le 3 mai 2016 jusqu'au 17 octobre 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-081 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

191-16

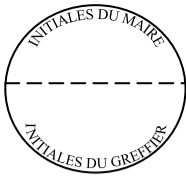
ENTÉRINER L'EMBAUCHE DES INSPECTEURS ÉTUDIANTS POUR LE SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA SAISON 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher deux étudiants - inspecteurs en bâtiment pour la période estivale afin de répondre aux besoins du Service de l'aménagement du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de M. Yves-Olivier Palardy et de M^{me} Laurence Lessard à titre d'étudiant – inspecteur en bâtiment au Service de l'aménagement du territoire pour la période estivale.

QUE M. Palardy et M^{me} Lessard soit embauchés au salaire de 18,45 \$ de l'heure selon un horaire de travail d'environ 35 heures pour une durée de 16 semaines débutant les 9 et 16 mai 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE M. Palardy et M^{me} Lessard soient nommés respectivement responsables de l'application du Règlement de zonage, du Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur et du Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-082 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

192-16

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel pour couvrir les besoins d'animation au Service des loisirs pour l'année 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche à titre de moniteur/animateur et accompagnateur les personnes mentionnées dans la liste jointe en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution.

QUE les candidats retenus aux postes de moniteurs/animateurs et accompagnateurs participent aux rencontres d'équipe, aux rencontres de formation et de planification, au cours de premiers soins et RCR, à la rencontre de parents ainsi qu'aux huit semaines d'activités du camp de jour, soit du 27 juin au 26 août 2016 en plus des autres besoins du Service des loisirs.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-083 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

193-16

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS CLASSE A POUR LA SAISON ÉTÉ-AUTOMNE 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher du personnel afin de pourvoir aux besoins du Service des loisirs pour l'entretien et la surveillance des parcs et de l'aréna lors des activités prévues pour la saison été 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche des personnes mentionnées dans la liste jointe en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution et ce, aux conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur pour les employés cols bleus de classification A, selon un horaire variable, établi suivant les besoins du Service des loisirs, pour la période ayant débuté le ou vers le 16 mai 2016, pour une période approximative de 18 semaines.

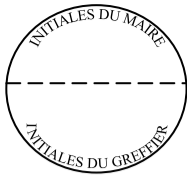
QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-084 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

194-16

RENOUVELLEMENT - ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie d'une mutuelle d'assurance avec l'UMQ dont le contrat vient à échéance le 31 mai prochain;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de procéder au renouvellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire, M. Paul Jones, ou en cas d'absence ou d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la conseillère en ressources humaines, M^{me} Marie-Chantale Gagnon, à signer, pour et au nom de la Ville de Delson, le contrat d'assurance collective à intervenir entre la Capitale et la Ville de Delson pour une durée d'un an, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-085 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

195-16

ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE POUR LA MISE À NIVEAU DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

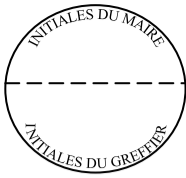
CONSIDÉRANT que conformément à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres lors de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels de plus de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vue de lancer un processus d'appel d'offres pour services professionnels en architecture du paysage pour la mise à niveau des aménagements paysagers de la Ville, il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation et de pondération des offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal adopte la grille de pondération et d'évaluation suivante pour services professionnels pour plans et devis pour la mise à niveau des aménagements paysagers de la Ville.

CRITÈRES	PONDÉRATION	POINTAGE
1. COMPÉTENCE ET EXPERTISE DE LA FIRME (30 pts)		
1.1 Critère portant sur la réalisation de projets comparables Présenter au moins cinq (5) mandats réalisés dans les dix (10) dernières années dans le domaine de l'architecture du paysage municipal, comparables en nature et en envergure à celui de la Ville. Les projets doivent être de nature et de budget similaires. Démontrer l'expertise de la firme pour ce genre de mandat. Présenter l'innovation démontrée par les projets antérieurs. Indiquer pour chaque projet cité, une brève description du mandat, une description de l'implication des membres de l'équipe et le nom et les coordonnées d'une référence (client) ayant bénéficié des services de la firme sur le même type de mandat. Énumérer et décrire les ressources pertinentes dont dispose la firme, incluant les disponibilités pour réaliser le mandat.	1 à 3 projets : 1 pt 4 à 6 projets : 5 pts plus de 6 projets : 10 pts	10
1.2 Critère portant sur un système d'accréditation qualité, normes ISO Explication des mécanismes mis en place par la firme dans l'organisation du travail en vue de garantir la qualité des services attendus.	oui : 5 pts normes internes : 3 pts non : 0 pt	5



No de résolution
ou annotation

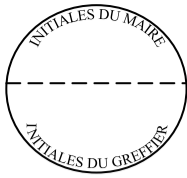
Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

<p>1.3 Critères portant sur la structure organisationnelle de l'équipe chargée du projet</p> <p>L'équipe chargée du projet Présenter les rôles et expériences des ressources humaines affectées au mandat, le nombre d'années d'expérience de l'équipe. Doit également contenir un curriculum vitae pour chacun des membres de l'équipe ainsi qu'un organigramme présentant l'équipe.</p> <p>L'équipe de relève L'équipe de relève doit avoir des compétences équivalentes pour poursuivre le mandat en cas d'événements fortuits amenant un membre à se retirer de l'équipe.</p>	<p>Inadéquat : 0,00 Insuffisant : 0,20 Passable : 0,40 Adéquat : 0,60 Supérieur : 1,00</p>	<p>10</p>
<p>2. COMPRÉHENSION DU MANDAT (25 pts)</p> <p>La firme doit clairement faire état de sa compréhension des besoins et des attentes de la Ville quant à la nature de la problématique à régler ou du projet à réaliser, des enjeux qui s'y rattachent et de la portée de sa prestation. Faire connaître la vision du mandat. De plus, expliquer en quoi la firme et son équipe seront en mesure de contribuer à la réussite du projet.</p>	<p>Inadéquat : 0,00 Insuffisant : 0,20 Passable : 0,40 Adéquat : 0,60 Supérieur : 1,00</p>	<p>25</p>
<p>3. COMPÉTENCE, IMPLICATION ET DISPONIBILITÉ DU CHARGÉ DE PROJET (30 pts)</p> <p>3.1 Critère portant sur l'expérience du chargé de projet dans ce type de projet</p> <p>Il s'agit de l'évaluation de ses qualifications et de son expérience professionnelle (nombre d'années d'expérience) et de son expertise dans ce type de projet, en considérant le milieu, la complexité et l'envergure de ces projets.</p> <p>3.2 Critère portant sur l'implication et la disponibilité du chargé de projet au cours du mandat</p> <p>C'est le nombre d'heures que le chargé de projet entend consacrer par semaine au projet basé sur une durée de 40 heures. Le pointage attribué sera calculé sur l'implication totale (en nombre d'heures).</p>	<p>entre 1 et 5 ans : 0,25 entre 6 et 10 ans : 0,50 entre 11 et 20 ans : 0,75 21 ans et plus : 1,00</p> <p>entre 1 et 5 hres : 0,30 entre 6 et 12 hres : 0,60 13 hres et plus : 1,00</p>	<p>20</p> <p>10</p>
<p>4. MÉTHODOLOGIE (10 pts)</p> <p>Expliquer comment seront rendus les services professionnels et les moyens utilisés pour réaliser le mandat. Établissement d'un programme de travail (échancier). La firme, par son programme, indiquera à la Ville quelles sont les différentes étapes et la durée pour la réalisation du mandat. Inclure une liste des services additionnels offerts et disponibles pour la réalisation spécifique du mandat. Énumération des livrables à la réalisation du mandat.</p>	<p>Inadéquat : 0,00 Insuffisant : 0,20 Passable : 0,40 Adéquat : 0,60 Supérieur : 1,00</p>	<p>10</p>
<p>5. QUALITÉ GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SERVICES (5 pts)</p> <p>Chaque firme sera évaluée sur la qualité générale de l'offre de services, c'est-à-dire sur la structure, la présentation et la clarté du document. L'offre de services doit être complète et inclure toutes les informations pertinentes demandées.</p>	<p>Inadéquat : 0,00 Passable : 0,60 Supérieure : 1,00</p>	<p>5</p>
<p>POINTAGE TOTAL</p>		<p>/100</p>

196-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À ACCÈS COMMUNICATIONS POUR L'ACQUISITION DE RADIOS MOBILES DE MARQUE MOTOROLA

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir des appareils mobiles pouvant être utilisés dans les véhicules automobiles et partout ailleurs sur le territoire de la Ville afin que les employés du Service technique et travaux publics puissent communiquer en permanence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée auprès de trois entreprises pour l'acquisition de radios mobiles et que le résultat se détaille comme suit:

Description	Soumissionnaire		
	Srad communications (plus taxes)	Accès communications (plus taxes)	Centre de Téléphone Mobile (plus taxes)
Prix pour 14 Radios mobiles comprenant batteries, antennes, chargeurs, micro haut-parleur, taxes en sus	3 948 \$	4 778 \$	4 956 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de Srad communications n'est pas conforme puisque les équipements proposés ne sont pas de marque Motorola, modèle CP185, tel que décrit dans la demande de prix;

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Accès Communications pour la somme de 5 493,51 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat auprès de la compagnie Accès communications de radios mobiles, comprenant certains équipements, pour la somme de 5 493,51 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-086 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

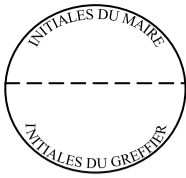
197-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À TRAFIC INNOVATION INC. POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION ROUTIÈRE AMOVIBLES

CONSIDÉRANT qu'afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons, le Service technique et travaux publics a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture d'équipements de signalisation routière amovibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Description	Soumissionnaires		
	Trafic Innovation inc.	Équipements Stinson Qc inc.	Signal Services inc.
Ensemble de feux de chantier	7 500,00 \$	6 425,00 \$	6 970,00 \$
Dos d'âne ralentisseur 10km/h	2 850,00 \$	-	4 050,00 \$
Afficheurs de vitesse	7 500,00 \$	-	10 576,50 \$
Brigadier statique de signalisation	2 964,00 \$	-	4 260,00 \$
Transport	160,00 \$	-	100,00 \$
Sous-total	20 974,00 \$	6 425,00 \$	25 956,50 \$
T.P.S.	1 048,70 \$	321,25 \$	1 297,83 \$
T.V.Q.	2 092,16 \$	640,89 \$	2 589,16 \$
Total	24 114,86 \$	7 387,14 \$	29 843,49 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Trafic Innovation inc. pour l'ensemble des articles du bordereau de soumission, à l'exception de l'ensemble de feux de chantier, pour une somme de 15 491,73 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-087 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

198-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À ÉQUIPEMENTS STINSON QC INC. POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION ROUTIÈRE AMOVIBLES

CONSIDÉRANT qu'afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons, le Service technique et travaux publics a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de trois entreprises pour la fourniture d'équipements de signalisation routière amovibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Description	Soumissionnaires		
	Trafic Innovation inc.	Équipements Stinson Qc inc.	Signal Services inc.
Ensemble de feux de chantier	7 500,00 \$	6 425,00 \$	6 970,00 \$
Dos d'âne ralentisseur 10km/h	2 850,00 \$	-	4 050,00 \$
Afficheurs de vitesse	7 500,00 \$	-	10 576,50 \$
Brigadier statique de signalisation	2 964,00 \$	-	4 260,00 \$
Transport	160,00 \$	-	100,00 \$
Sous-total	20 974,00 \$	6 425,00 \$	25 956,50 \$
T.P.S.	1 048,70 \$	321,25 \$	1 297,83 \$
T.V.Q.	2 092,16 \$	640,89 \$	2 589,16 \$
Total	24 114,86 \$	7 387,14 \$	29 843,49 \$

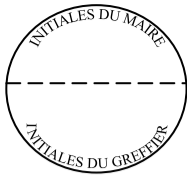
EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Équipements Stinson Qc inc. pour un ensemble de deux feux de chantier pour une somme 7 387,14 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-088 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

199-16

ATTRIBUTION DE CONTRAT À ENVIROSERVICES INC. POUR L'IDENTIFICATION DES EAUX PARASITES ET DE CAPTAGE DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE, ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé à une invitation à soumissionner pour l'identification des eaux parasites et de captage dans le secteur nord de la Ville pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
EnviroServices inc.	29 997,44 \$
Avizo experts-conseils Itée	31 010,93 \$
Simo Management inc.	35 916,47 \$

CONSIDÉRANT que le moins-disant est EnviroServices inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à EnviroServices inc. pour l'identification des eaux parasites et de captage dans le réseau d'égout sanitaire, secteur nord, pour l'année 2016, pour la somme de 24 248,69 \$, taxes incluses, les frais contingents de 5 000 \$, plus les taxes applicables, étant soustraits.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-089 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

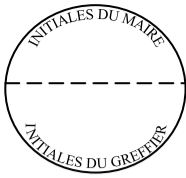
200-16

OCTROI DE CONTRAT À EXCAVATION C.G.2 INC. POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN TRONÇON D'AQUEDUC DÉSAFFECTÉ SUR LA RUE DU COLLÈGE, ENTRE LA MONTÉE DES BOULEAUX ET LA RUE LAPALME

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc désaffectée sur la rue du Collège, entre la montée des Bouleaux et la rue Lapalme;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit:

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Béton Mobile Saint-Alphonse inc.	152 646,18 \$
Excavation C.G. 2 inc.	153 153,00 \$
Construction Jacques Théorêt inc.	169 576,56 \$
Eurovia Québec Construction inc.	174 508,89 \$
Excavation Jonda inc.	182 258,37 \$
Excavation Civilpro inc.	185 042,03 \$
DDL Excavation (9039-3273 Québec inc.)	191 021,76 \$
Sintra inc.	192 526,79 \$
Construction JP Roy inc.	196 763,13 \$
Excava-Tech inc.	209 392,47 \$
Ali Construction inc.	226 138,21 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, soit Béton Mobile Saint-Alphonse inc., n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT que le moins-disant conforme est Excavations C.G. 2 inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Excavation C.G. 2 inc. pour des travaux de réfection d'un tronçon d'aqueduc désaffecté sur la rue du Collège, pour la somme 153 153 \$, taxes incluses.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 27 300 \$ du poste budgétaire n° 59-131-05-000 (fonds dédié aux projets majeurs en immobilisations) au poste budgétaire n° 22-412-01-721.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-090 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201-16

PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 2 À PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES SUR LA RUE BOARDMAN, ENTRE LA MONTÉE DES BOULEAUX ET LA RUE ROY

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, le conseil municipal a attribué un contrat à Pierre Brossard (1981) ltée pour la fourniture et l'installation de lampadaires sur la rue Boardman, entre la montée des Bouleaux et la rue Roy, résolution n° 330-15;

CONSIDÉRANT que la firme Les Consultants S.M. inc., chargée de la surveillance des travaux, a présenté le décompte n° 2, suivant l'avancement des travaux en date du 29 février 2016, pour la somme de 85 006,16 \$, taxes incluses, comprenant une retenue de garantie d'exécution de 10 % pour la somme de 8 214,94 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 2 à Pierre Brossard (1981) ltée pour l'ajout de lampadaires sur la rue Boardman, pour la somme de 85 006,15 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-091 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

202-16

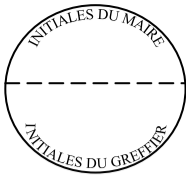
PAIEMENT À AQUARÉHAB (CANADA) INC. POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, ANNÉE 2016

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2014, le conseil municipal a attribué un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial et des stations de pompage pour les années 2015 à 2017, résolution n° 449-14;

CONSIDÉRANT que suite à la réalisation du nettoyage des conduites d'égouts sanitaire et pluvial en 2016, la compagnie a présenté sa facture en date du 20 avril 2016 d'une somme de 35 412,48 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte n° 2 à Aquaréhab (Canada) inc. d'une somme de 35 412,48 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-092 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

203-16

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS D'AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que dans le cadre des opérations quotidiennes de la Ville de Delson, le Service de la trésorerie doit émettre des chèques et déboursés directs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques portant les numéros 14130 à 14294 inclusivement d'une somme de 580 541,65 \$ ainsi que les paiements par débit direct d'une somme de 43 833,15 \$, pour le mois d'avril 2016, pour un total de 624 374,80 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 28 avril 2016.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-093 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

204-16

LISTE N° 1 DES COMPTES À PAYER D'AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté un document daté du 29 avril 2016 détaillant la liste n° 1 des factures pour le mois d'avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la liste n° 1 des comptes à payer pour le mois d'avril 2016, en retirant la facture n° 1049511 de Stantec au montant de 2 819,20 \$ et la facture n° 2902784015 de Cargill ltée au montant de 6 540,21 \$, pour un montant corrigé de 246 148,12 \$.

QUE le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement de ces comptes.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-094 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

205-16

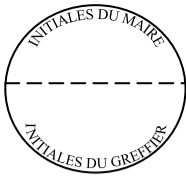
APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 300, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À LA ZONE COMMERCIALE C-408

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à la zone C-408 pour la propriété sise au 300, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement d'une fenêtre existante par une porte en aluminium suite à la création d'un nouveau local suite 200;

CONSIDÉRANT que par souci d'harmonisation avec les autres suites, une marquise serait ajoutée au-dessus de la nouvelle porte;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 33-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte cette demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure pour la propriété sise au 300, chemin Saint-François-Xavier selon les plans n^{os} 33-16-01 à 33-16-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

206-16

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE POUR LE 11, ROUTE 132 DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE AU SECTEUR BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ ET ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de modification de l'affichage dans le cadre d'un PIIA applicable au secteur boulevard Georges-Gagné et route 132 pour la place d'affaires sise au 11, route 132 (Journal Le Reflet);

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose la modification de l'affichage attendant au bâtiment principal de même que l'enseigne sur poteau localisée en bordure de la route 132;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n^o 34-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation de projet d'affichage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte cette demande d'approbation d'un projet d'affichage pour la propriété sise au 11 route 132 selon les plans n^{os} 34-16-02 et 34-16-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

207-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 140, RUE PRINCIPALE NORD DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 140, rue Principale Nord;

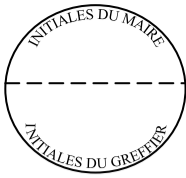
CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de toutes les fenêtres et des gouttières du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n^o 35-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte cette demande de rénovation extérieure pour la propriété sise au 140, rue Principale Nord selon les plans n^{os} 35-16-03 et 35-16-04 en suggérant toutefois que les volets existants soient peints de couleur noire afin de s'agencer aux nouvelles fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

208-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 125, RUE CHAMPLAIN DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDEN- TIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 125, rue Champlain;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de deux fenêtres en façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 36-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte de cette demande de rénovation extérieure pour la propriété sise au 125, rue Champlain selon les plans n^{os} 36-16-02 et 36-16-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

209-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 45, 4E AVENUE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDEN- TIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 45, 4^e Avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 37-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte cette demande de rénovation extérieure pour la propriété sise au 45, 4^e Avenue selon le plan n° 37-16-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

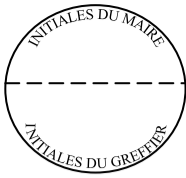
210-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 30, RUE DE LA CONCORDE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDEN- TIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 30, rue de la Concorde;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de toutes les fenêtres en façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les gouttières existantes blanches seraient peinturées de couleur noire de même que les fascias du bâtiment principal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 38-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte cette demande de rénovation extérieure pour la propriété sise au 30, rue de la Concorde selon le plan n° 38-16-02 en suggérant toutefois de peindre le cadrage des fenêtres du sous-sol de couleur noire afin de s'agencer avec les nouvelles fenêtres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

211-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 32, 4E AVENUE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 32, 4^e Avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste au remplacement de la fondation du bâtiment principal actuellement en blocs de béton, par une fondation de béton continue;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 39-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte cette demande de rénovation extérieure pour la propriété sise au 32, 4^e avenue selon le plan n° 39-16-03 en spécifiant toutefois que le dessous du balcon à l'avant de la propriété devra être fermé de façon à camoufler l'espace sous ledit balcon. Il est suggéré également de rafraîchir la peinture du revêtement extérieur, de couleur bleue, en façade du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

212-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 18, 5E AVENUE DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation extérieure du bâtiment principal formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 18, 5^e Avenue;

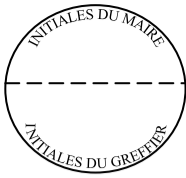
CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation complète de l'extérieur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 40-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte cette demande de rénovation extérieure pour la propriété sise au 18, 5^e Avenue selon les plans n^{os} 40-16-02 à 40-16-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

213-16

APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE POUR LE 18, RUE CUSSON DANS LE CADRE D'UN PIIA APPLICABLE À TOUTES LES ZONES RÉSIDENTIELLES

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle formulée dans le cadre d'un PIIA applicable à toutes les zones résidentielles pour la propriété sise au 18, rue Cusson;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à démolir le toit plat existant qui était à l'origine d'un agrandissement dépanneur et de reconstruire une toiture à deux versants 5 ¼ / 12;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 41-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet de rénovation résidentielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte cette demande de rénovation extérieure pour la propriété sise au 18, rue Cusson selon le plan n° 41-16-02 en suggérant toutefois que le revêtement de vinyle en façade soit installé à l'horizontal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

214-16

ADOPTION DU PREMIER PROJET – RÉOLUTION AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MIXTE DE 3 ÉTAGES - 7, RUE PRINCIPALE SUD (LOT 3 132 039), ZONE C-209 (PPCMOI)

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la propriété sise au 7, rue Principale Sud;

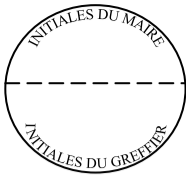
CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction d'un bâtiment principal à vocation mixte (commerces, bureaux et services);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 42-16 adoptée le 19 avril 2016, est favorable à cette demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la propriété sise au 7, rue Principale Sud selon les plans n^{os} 42-16-01 à 42-16-21 conditionnellement à :

- ce qu'au moins 30 % des espaces locatifs soient occupés par des usages de bureaux ou services et qu'au moins 45 % des espaces soient occupés par des usages commerciaux;
- ce que l'on retrouve une terrasse d'une superficie d'au moins 45 m² soit présente et conservée sur la toiture;
- ce que la toiture doit être de couleur blanche ou recouverte d'un enduit réfléchissant de couleur blanche, ou d'un matériau dont l'indice de réflexion solaire est d'au moins 0,66;
- ce qu'une superficie représentant au moins 9 cases de stationnement de l'aire de stationnement soit recouverte d'un pavé perméable ou alvéolé;
- ce qu'un bâtiment fermé construit avec les mêmes matériaux que le bâtiment principal soit construit pour ranger et entreposer les rebuts et les matières résiduelles;
- ce qu'un plan d'aménagement paysager soit déposé pour approbation par le Service de l'aménagement du territoire;
- ce que tous les autres plans des professionnels requis au dossier soient déposés pour approbation avant l'émission du permis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet soit tenue afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

215-16

ATTRIBUTION DE MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UNE PLANIFICATION DÉTAILLÉE DE L'AIRE TOD GEORGES-GAGNÉ / ROUTE 132

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson attribue un mandat de services professionnels à des consultants en urbanisme, design urbain et participation citoyenne, qui pourront préparer une planification détaillée de l'aire TOD Georges-Gagné / route 132;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*, il y a eu formation d'un comité de sélection pour analyser l'aspect qualitatif des soumissions reçues et que le résultat se détaille comme suit:

Nom du soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix soumis (taxes incluses)	Pointage final
Groupe BC2	82.5	49 956,64 \$	26.52
Lemay + DAA	74	51 163,88 \$	24.24
Aecom	74	64 213,54 \$	19.31

CONSIDÉRANT que la firme Groupe BC2 a obtenu le meilleur pointage final avec une offre de services de 49 956,64 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le mandat à Groupe BC2 pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration d'une planification détaillée de l'aire TOD Georges-Gagné / route 132 d'une somme de 49 956,64 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-095 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

216-16

ATTRIBUTION DE MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE RÉFÉRENCE DU PÔLE CIVIQUE MIXTE (AVANT-PROJET) SUR LE BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD / ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a transmis un appel d'offre par invitation auprès de deux entreprises pour la fourniture de services professionnels en design urbain, en architecture et en architecture du paysage pour l'élaboration de l'avant-projet;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*, il y a eu formation d'un comité de sélection pour analyser l'aspect qualitatif des soumissions reçues et que le résultat de l'analyse des soumissions se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Nom du soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix soumis (taxes incluses)	Pointage final
Groupe BC2	79,5	45 415,13 \$	28,51
Lemay + DAA	73	68 874,00 \$	17,93

CONSIDÉRANT que la firme Groupe BC2 a obtenu le meilleur pointage final avec une offre de services à 45 415,13 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal attribue le mandat à Groupe BC2 pour la fourniture de services professionnels pour une somme de 45 415,13 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-096 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

217-16

ATTRIBUTION DE MANDAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE ET DURABLE

CONSIDÉRANT que dans le souci d'offrir à ses résidents un milieu de vie de qualité, sécuritaire et accessible et de mieux répondre aux besoins de la communauté, il y a eu un appel d'offres par invitation pour des services professionnels pour l'élaboration d'un plan de mobilité active et durable;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*, il y a eu formation d'un comité de sélection pour analyser l'aspect qualitatif des soumissions reçues et que le résultat de l'analyse des soumissions se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix soumis (taxes incluses)	Pointage final
Groupe BC2	85	43 575,53 \$	30.98
Lemay + DAA	70.5	49 594,47 \$	24.30
Aecom	84	42 317,82 \$	31.67

CONSIDÉRANT que la firme Aecom a obtenu le meilleur pointage final avec une offre de services de 42 317,82 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

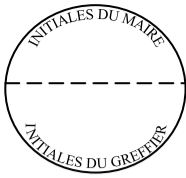
QUE le conseil municipal attribue le mandat à Aecom pour la fourniture de services professionnels pour un plan de mobilité active et durable pour une somme de 42 317,82 \$, taxes incluses.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-097 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET LES COURS GEORGES-GAGNÉ

Présentation par M. Carl Beauchemin, directeur du Service de l'aménagement du territoire, du projet Les Cours Georges-Gagné.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

218-16

DEMANDE AUPRÈS DU CPR CONCERNANT LA FERMETURE DE LA RUE DE LA STATION - DOSSIER RÈGLEMENT ANTI-SIFFLEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite voir l'adoption d'un règlement anti-sifflement par Transports Canada pour la traverse du Canadien Pacifique à la hauteur de la rue de la Station et que pour ce faire, une entente de principe avec le CPR est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris une démarche de consultation en vue d'établir un partenariat avec le CPR et que la Ville demeure toujours sans réponse aux échanges intervenues;

CONSIDÉRANT que la Ville demande au CPR d'assurer le suivi à ses demandes formulées en vue de conclure ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal demande au Canadien Pacifique de donner suite à l'étude de sécurité et proposition d'aménagements déposée le 25 novembre 2015 au CPR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

219-16

AUTORISATION DE NÉGOCIATION ET DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4821, COLS BLEUS, ET LA VILLE DE DELSON CONCERNANT LE GRIEF 2015-15

Il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise M. Stéphane De Serre, directeur général, à négocier et à conclure une entente concernant le grief 2015-15.

QUE le Conseil autorise M. Paul Jones, maire, M. Stéphane De Serre, directeur général et M^{me} Marie-Chantale Gagnon, conseillère en ressources humaines, à signer pour et au nom de la Ville de Delson, la lettre d'entente relative au grief 2015-15, suite à l'entente intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821, cols bleus, et la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220-16

PARTICIPATION AU PANTHÉON DE L'EXCELLENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ROYAL ROUSSILLON

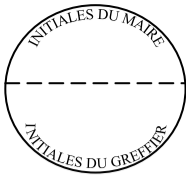
CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon tiendra sa 6^e édition du Panthéon de l'excellence le jeudi 2 juin 2016 à l'Espace Rive-Sud à La Prairie;

CONSIDÉRANT que lors de cet événement auquel participeront des entreprises de Delson, les meilleures personnalités et entreprises membres seront intronisées au Panthéon de l'excellence;

CONSIDÉRANT que les membres peuvent assister à cet événement en se procurant un billet au coût de 199 \$, plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au coût total de 398 \$, plus les taxes applicables, afin d'être représenté à l'événement Panthéon de l'excellence du 2 juin prochain par M^{mes} les conseillères Sylvie Lapierre et Josyane Desjardins.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-098 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

221-16

AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION ANNA-LABERGE

CONSIDÉRANT que la Fondation Anna-Laberge tient, pour une 14^e année consécutive, son événement Rendez-vous gastronomique le mardi 17 mai 2016 au Complexe Roméo-V. Patenaude dans le but d'amasser des fonds qui serviront à soutenir le développement des services et des programmes de santé du Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux billets au coût total de 500 \$ pour la participation de M^{mes} les conseillères Sylvie Lapierre et Josyane Desjardins au Rendez-vous gastronomique de la Fondation Anna-Laberge.

QUE le certificat du trésorier n° 2016-05-099 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions posées par l'assistance.

222-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Jones, maire

M^e Antoine Banville, greffier adjoint